

Création d'une Communauté d'énergie

Fiche n° 3.3
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Une communauté d'énergie est un regroupement de plusieurs acteurs locaux (résidents, entreprises, collectivités) qui s'associent pour produire, consommer et partager de l'énergie de manière collaborative, afin de favoriser la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette forme d'organisation permet aux membres de la communauté d'énergie de devenir des acteurs à part entière de leur propre approvisionnement énergétique, en produisant de l'énergie renouvelable locale, en optimisant leur consommation énergétique et en partageant les excédents énergétiques grâce à une plateforme numérique. L'objectif final d'une communauté d'énergie est de créer un système énergétique plus durable, résilient et équitable.

Ce projet pourrait par exemple permettre la création d'une centrale photovoltaïque au marché couvert en lien avec un quartier cinacien.



2. Justification du projet

Les Communautés d'énergie poursuivent l'objectif principal "de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à leurs participants ou en faveur des territoires locaux où elles exercent leurs activités, plutôt que de générer des profits financiers".

Ainsi, leur développement devrait apporter différents bénéfices :

- Au niveau environnemental : une meilleure intégration de la production d'électricité renouvelable via l'augmentation de l'autoconsommation et le partage d'énergie à une échelle locale, notamment par un changement d'habitudes de consommation, ce qui devrait limiter la mobilisation du réseau et permettre une plus grande pénétration des productions décentralisées ;
- Au niveau économique : l'impact devrait être favorable que ce soit sur la facture des participants ou en termes de retombées positives sur l'économie et les emplois locaux ;
- Au niveau social : ces nouvelles possibilités de partage sont ouvertes à tous les citoyens, y compris les locataires et les ménages précarisés qui n'ont pas la possibilité d'investir seuls dans des moyens de production décentralisés. L'inclusion sociale devrait être renforcée et la précarité énergétique diminuée.

3. Lien à la stratégie du PCDR

	<p>III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique</p>
<p>3.1</p>	<p>Mener un plan d'actions visant la sobriété énergétique sur le territoire communal, orienté notamment sur les économies d'énergie dans le bâtiment (public et privé)</p>
<p>3.2</p>	<p>Augmenter la production locale d'énergie renouvelable - de manière intégrée au contexte local - en valorisant les ressources du territoire de manière à réduire la facture énergétique</p>
	<p>VI. Le soutien aux initiatives économiques et commerciales locales en renforçant la diversité des activités et les synergies entre les acteurs</p>
<p>6.1</p>	<p>Faciliter le développement d'activités économiques ancrées dans le territoire afin de relocaliser l'emploi</p>